



La Phalange Magnifique

Par [Comaquer](#)

Mondialisation.ca, 25 mars 2016

[Comaquer Bulletin n° 308](#)

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#)

Ce nom qui donne la chair de poule à tous les descendants des républicains espagnols est le nom donné à une unité mythique de la Légion étrangère : la 13° Demi-brigade de la Légion Etrangère (13° DBLE en langage militaire officiel). Il est possible qu'oubliant - ou occultant ? - la référence au fascisme espagnol les militaires qui ont choisi cette dénomination aient simplement voulu rattacher l'unité aux antiques précédents sumérien et grec. Plus simplement les militaires parlent d'elle comme de « la 13 »

Demi-brigade ne signifie aucunement une unité qui aurait perdu la moitié de son effectif mais cette appellation remonte à une décision de la Convention qui avait décidé, dans le cadre de la réorganisation de l'armée révolutionnaire, de ne plus utiliser le terme « régiment » trop lié à l'ancien régime. Une demi-brigade composée de 3 bataillons comptait environ 3000 hommes. Dès le consulat, Bonaparte rétablit promptement le terme « régiment ».

Le nom est cependant demeuré et il est aujourd'hui encore porté par une seule unité de l'armée française: la 13° demi-brigade de la Légion Etrangère.

Cette distinction sémantique est le fruit d'un hasard de l'histoire. La 13° DBLE est créée officiellement le 27 Mars 1940 mais elle fait immédiatement suite à la Demi Brigade Légère de montagne de la Légion étrangère (DBLMLE) créée le 01 Mars 1940 et qui devait participer du côté finlandais à la « guerre de l'hiver » qui opposait la Finlande à l'URSS. Mais la guerre commencée le 30 Novembre 1939 s'achève par la victoire de l'URSS et le traité de paix de Moscou signé le 13 Mars 1940. La DBLMLE qui s'est entraînée au combat en montagne au camp du Larzac n'ira donc pas en Finlande. Le 22 avril désormais rebaptisée « la 13 » part en Norvège affronter l'armée allemande à Brejvik et à Narvik et combat précisément entre le 6 Mai et le 7 Juin. Sa victoire sur les forces allemandes ne sert à rien, la France est en train de capituler. Quand elle rentre en France, soldats et officiers se trouvent devant le choix nouveau : rentrer dans la France défaite et déposer les armes ou rallier la France libre. Les officiers se partagent mais la majorité des soldats, dont un quart seraient des républicains espagnols ayant fui le fascisme, décident de passer en Angleterre. « La 13 » devient une des toutes premières unités combattantes de la France Libre et compte parmi ses officiers de futurs personnages importants du gaullisme et de la République : Pierre Messmer, futur premier ministre et le général Koenig. Dès lors elle se trouve pleinement engagée dans la guerre : Erythrée, Libye, Tunisie et débarque en Provence le 16 Aout 1944 sans oublier un épisode délicat en Syrie où elle doit affronter des troupes françaises d'occupation fidèles à Vichy.

Elle passe ensuite aux guerres coloniales : Madagascar, Indochine, Algérie...

Elle s'installe à Djibouti en 1962 et va participer jusqu'à l'indépendance en 1977 aux opérations de maintien de l'ordre dans la colonie française et aux alentours. Elle sera ensuite impliquée avec d'autres unités françaises et spécialement d'autres éléments de la légion les REP (régiments étrangers de parachutistes) et les REI (régiments étrangers d'infanterie) et des forces spéciales dans diverses missions en Somalie, au Yémen, au Rwanda (opération Turquoise 1994) et en Côte d'Ivoire à partir de 2002 (opération Licorne).

Dans toute cette longue période « la 13 » se perfectionne au combat en zone désertique qu'elle avait pratiqué en Libye en 1942 et s'adapte à des nouvelles missions : usage de blindés légers, travaux de génie, formations aux actions amphibies, évacuation de populations civiles dans des zones de conflit ...Il lui arrive même d'opérer sous le casque bleu de l'ONU.

Mais rien de semblable aux opérations militaires classiques dans des guerres classiques car la France néocoloniale se fait discrète, dissimulatrice et intervient principalement en Afrique dans des conflits asymétriques qui sont souvent des opérations combinées de la « 13 » avec les forces spéciales et d'autres unités. La dimension « humanitaire » quelquefois mise en avant masque souvent des interventions politiques d'ingérence néocoloniale pour déstabiliser un régime ou conforter un régime vassal et ami menacé.

Ce caractère qui s'est renforcé après la chute de l'URSS et la disparition du bloc soviétique prend toute son ampleur après le lancement officiel de la « guerre contre le terrorisme » par GW BUSH après le 11 Septembre 2001. Il va s'accuser avec la présidence Sarkozy qui décide d'installer la 13° DBLE à Abu Dhabi où s'installent également l'armée de l'air et la marine. La France qui laisse l'armée US s'installer puissamment à Djibouti, s'inscrit ainsi pleinement dans la politique US de soutien des monarchies arabes réactionnaires et s'affiche comme le leader de l'agression de la Libye. La Légion étrangère participera au sol au renversement du régime libyen mais il n'est pas établi que la 13° DBLE ait été elle-même sur place.

Cependant l'énormité de la présence militaire US dans la région oblige l'armée française à trouver une petite place dans le dispositif impérialiste occidental dans le Golfe. Les Rafale et les Mirage font des frappes complémentaires de celles de l'USAF, le Charles de Gaulle et sa flottille viennent de temps en temps se montrer et « la 13 » doit s'adapter à de nouvelles tâches : former des forces spéciales locales, faire des démonstrations d'armes françaises sur le terrain pour convaincre les clients régionaux, prendre place dans la guerre électronique. A lire certains témoignages sur des blogs militaires les baroudeurs traditionnels ne se reconnaissent pas trop dans ces nouveaux métiers et le moral n'est pas bon d'autant plus que les effectifs se réduisent.

Hollande inscrit d'abord ses pas dans cette politique de Sarkozy et « la 13 » va envoyer des hommes en Jordanie et en Irak pour former des troupes spéciales locales, probablement pour soutenir les forces spéciales française opérant dans le secteur et pour assurer la protection de la base aérienne dite « projetée » mais bien opérationnelle en Jordanie d'où décollent les Rafale et les Mirage qui frappent en Syrie et en Irak (voir à ce sujet notre bulletin n° 306).

La décision officialisée par le Conseil des Ministres du 31 Juillet 2015 d'installer la 13° DBLE à demeure sur le camp du Larzac et d'augmenter ses effectifs pour en re-faire une unité combattante de pointe pose beaucoup de questions.

Elle intervient à un moment particulier. Le basculement de la guerre de Syrie, concrétisé par l'intervention russe qui commence le 30 Septembre n'a pas encore eu lieu mais les services de renseignement savent certainement que les préparatifs de l'installation de l'aviation russe sur la base de Lattaquié sont en cours et que l'élimination de Bachar el Assad n'est plus à l'ordre du jour. Seul Fabius va persister dans sa volonté assassine affirmée et il faudra quelques mois pour qu'Hollande le mette sur la touche.

Il faut donc considérer le rapatriement de « la 13 » comme le constat d'échec de la guerre occidentale de Syrie et en même temps la préparation d'autres aventures .Il peut s'agir aussi en redonnant du lustre à une unité célèbre de flatter une armée qui, s'exprimant par la bouche ou la plume de plusieurs officiers généraux, supporte mal, depuis le début de la Présidence Hollande la double contrainte contradictoire de la multiplication des OPEX dont les budgets doublent et de la diminution des moyens.

L'installation au Larzac au voisinage d'un aéroport civil qui pourrait être facilement agrandi pour accueillir les gros avions de transport de l'armée permet la projection rapide de l'unité vers le Sud de la Méditerranée pour la défense des intérêts néocoloniaux de la France.

Une unité basée sur le sol métropolitain coûte moins cher qu'à l'étranger et donc la Défense peut à budget égal embaucher de nouveaux légionnaires – l'effectif annoncé dépasse 1000 hommes – et les payer moins cher les jours où ils sont sur le sol métropolitain. Parallèlement des crédits ont été trouvés pour améliorer le confort du camp du Larzac pour ses nouveaux occupants.

Mais l'inquiétude principale vient du fait que la nouvelle doctrine politico-militaire qui fait du terrorisme l'ennemi principal fait disparaître les frontières et avec elles la distinction entre THEATRE D'OPERATIONS EXTERIEUR (OPEX) et THEATRE D'OPERATIONS INTERIEUR (OPINT).

Une menace terroriste ou supposée sur le territoire métropolitain pourrait servir de justification à l'intervention de la 13^e DBLE sur le sol national et qui sait contre des citoyens français.

Souvenons-nous que pendant la guerre d'Algérie le camp du Larzac a servi à détenir discrètement des militants du FLN, citoyens français !

Après l'annonce de l'implantation de la 13 au Larzac, les élus locaux avaient promis, pour apaiser les inquiétudes locales, que la Légion ne sortirait pas du camp. Deux mois après la promesse ne tient déjà plus et des entraînements viennent d'avoir lieu en dehors du camp.

Ce n'est pas une surprise : ces promesses n'ont été faites ni par l'armée ni par le Ministère de la Défense qui diront que ces jeunes gens quand ils ne combattent pas dans le Sahel ne peuvent pas passer la journée à suivre des formations sur des armes électroniques ou à jouer aux cartes. Il leur faut donc de l'exercice physique et pour cela ils ne se contentent manifestement pas de faire le tour des 3500 hectares du camp du Larzac en courant. Pourtant le rattachement de « la 13 » à la 6^e Brigade légère blindée dont l'Etat-major est à Nîmes pourrait lui permettre de profiter de terrains d'exercice dans la région tel l'immense Camp de Canjuers (35000 hectares, le plus grand camp d'Europe occidentale- dix fois la superficie du camp du Larzac) ou le camp des Garrigues proche de Nîmes (4700 hectares)

La plus grande vigilance s'impose donc face à un pouvoir qui a multiplié les interventions militaires en Afrique et qui, sous le couvert de l'Etat d'urgence, accoutume la population à

la présence de soldats en armes dans les rues des villes et villages de France et qui sait disposer avec la Légion et la 13° DBLE d'unités spécialement silencieuses et obéissantes.

Se pose en effet dans les rapports entre officiers français de la légion étrangère et soldats étrangers un problème qui est à la source même de ce régiment. Quand un soldat français, hors service croise dans la rue, dans un magasin ou un jardin public un officier français, il a à faire à un supérieur hiérarchique, mais il est un citoyen ayant les mêmes droits que lui ce qui est un facteur d'égalité et pas seulement symbolique. C'était encore plus vrai au moment de la conscription mais cela demeure. Face à un légionnaire, l'officier français est face à un étranger donc à un homme de statut inférieur sur tous les plans, le rapport de domination est complet.

Le Collectif GARDEM LO LARZAC collectif de paysans, d'habitants, de citoyens du Larzac et d'ailleurs pour un Avenir Concerté du Larzac... s'est formé et diffuse des informations régulières sur le sujet

<https://www.facebook.com/Collectif-Gardem-Lo-Larzac-408882059321808/>

Courriel : stm.larzac@laposte.net

LE CAS DU GENERAL PARIS DE BOLLARDIERE

Ceux qui comme les élus locaux et comme José Bové, élu européen résidant sur la Larzac veulent apaiser les inquiétudes locales rappellent volontiers que la Général Paris de Bollardière, connu pour son soutien public aux paysans du Larzac qui refusaient l'extension du camp, avait au début de sa carrière été officier à la 13° DBLE dans les Forces françaises libres pendant la deuxième guerre mondiale

Mais cet engagement spectaculaire aux côtés des paysans avait été précédé d'un autre : pendant la guerre d'Algérie, De Bollardière se retrouve sous les ordres de Massu au moment de la bataille d'Alger. Influencé par le lieutenant Jean Jacques Servan-Schreiber qui sert sous ses ordres, il prend position contre la torture et demande à être renvoyé en métropole. Ses états de service sont tels que l'Etat-major ne peut qu'accéder à sa demande de mutation.

Cet épisode rarissime voire unique dans l'histoire militaire sera suivi d'un autre : sa participation à une opération de protestation non-violente contre les essais nucléaires dans le Pacifique.

Impossible donc de comprendre l'histoire et la mentalité d'un régiment vieux de 75 ans à travers le cas d'un officier hors du commun qui n'en a été membre que 5 ans et en pleine guerre.

LE CAS DU GENERAL CHRISTIAN PIQUEMAL

Il vient de faire une entrée remarquée dans les grands médias en participant à Calais une manifestation « contre les migrants » appelée par le mouvement xénophobe allemand PEGIDA et interdite par la Préfet. Interpellé il a été placé en garde en vue et mis à la retraite par Le Drian en attendant de se présenter au tribunal en Mai.

Commandant de la Légion étrangère pendant 5 ans, mais il ne semble pas qu'il

ait jamais été affecté à la 13° DBLE. Il a également été président de l'Union Nationale de Parachutistes pendant dix ans (2004-2014), ce qui lui donne une stature de leader dans ce milieu particulier.

La manifestation du 6 février - date à forte charge symbolique dans les milieux d'extrême-droite en souvenir du 6 Février 1934 - a donné argument à Manuel Valls pour ordonner presque aussitôt la fermeture de la « Jungle de Calais ».

Si le général Piquemal était un fasciste avéré pourquoi trois premiers ministres socialistes Michel Rocard, Edith Cresson, et Pierre Bérégovoy l'ont-ils choisi comme membre de leur cabinet ?

La source originale de cet article est [Comaguer Bulletin n° 308](#)

Copyright © [Comaguer](#), [Comaguer Bulletin n° 308](#), 2016

Articles Par : [Comaguer](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca